CARE International : Rapport de transparence sur le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels (2020)

CARE International est une confédération mondiale de 21 organisations nationales qui travaillent ensemble pour mettre fin à la pauvreté. En 2020, aux côtés de nos partenaires nationaux et internationaux, nous avons mis en œuvre plus de 1300 projets de lutte contre la pauvreté par le développement et l'aide humanitaire dans 104 pays dans le monde. Nous avons ainsi apporté du soutien à plus de 92,3 millions de personnes directement et plus de 433 millions de personnes indirectement.

Notre engagement auprès des communautés marginalisées est au cœur de l'action menée par CARE pour lutter contre la pauvreté et l'injustice sociale. Nous reconnaissons également que nous avons la responsabilité de promouvoir la dignité humaine et la justice sociale au sein de notre propre organisation et de maintenir un environnement de travail sans danger et respectueux pour notre personnel, nos partenaires, et les communautés avec lesquelles nous travaillons. Chez CARE, nous pensons que tout le monde a le droit de vivre sa vie sans subir de harcèlement, d'exploitation, et d'abus sexuels, et que personne ne devrait connaître d'abus sous quelque forme que ce soit.

Les normes et les engagements de CARE International sont clairement définis dans notre Politique de protection contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels et la maltraitance des enfants, que nous avons réexaminée et améliorée en 2020. Le Code de conduite de CARE fait partie intégrante de notre Politique de protection et vise à guider notre personnel, nos partenaires et les membres des communautés avec lesquelles nous travaillons pour mieux comprendre les attitudes et les comportements qui sont inacceptables et ce que nous entendons par notre engagement à traiter tout le monde avec respect et dignité. La politique, ainsi qu'une culture organisationnelle sûre, des formations, des protocoles et des mécanismes de signalement en place sont essentiels pour notre action de prévention et de réponse face à tout type d'inconduite sexuelle.

Chaque année, nous recueillons et publions des données annuelles sur les plaintes déposées pour harcèlement, exploitation et abus sexuels et pour maltraitance d'enfant. En 2020, la confédération de CARE International a reçu au total 61 plaintes pour inconduite sexuelle. Sur ces plaintes, six font encore l'objet d'une enquête, ce qui signifie que ces affaires restent ouvertes. Cinquante-cinq plaintes ont fait l'objet d'une enquête complète et ces affaires sont désormais closes. Les plaintes exposées dans vingt-six de ces affaires closes ont été confirmées et ont entraîné des mesures disciplinaires dont 20 licenciements, un non-renouvellement de contrat de travail, et cinq avertissements.

Toutes les plaintes reçues sont présentées dans le présent document et réparties en deux catégories afin de fournir plus de détails sur la nature de la plainte :

- (1) Harcèlement, exploitation et abus sexuels et maltraitance d'enfants à l'encontre de participants de programmes et de membres de la communauté :
 - Sur les 61 plaintes déposées, 30 impliquaient des allégations de harcèlement, d'exploitation et d'abus sexuels ou de maltraitance d'enfants à l'encontre de bénéficiaires de programmes ou de membres de communautés. En 2020, 27 affaires ont fait l'objet d'une enquête et ont été closes, et 11 d'entre elles ont été confirmées. Les mesures disciplinaires comprenaient neuf licenciements et deux avertissements visant des employés. Trois affaires restent ouvertes, ce qui signifie qu'elles font toujours l'objet d'une enquête.
- (2) Harcèlement, exploitation et abus sexuels à l'encontre d'employés de CARE ou du personnel associé :

 Sur les 61 plaintes présentées au total, 31 impliquaient des allégations de harcèlement, d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'employés de CARE ou du personnel associé, dont 28 ont fait l'objet d'une enquête et ont été closes en 2020, et 15 d'entre elles ont été confirmées. Les mesures disciplinaires ont consisté en 11 licenciements, trois avertissements et un contrat non prolongé visant des employés. Trois affaires restent ouvertes, ce qui signifie qu'elles font toujours l'objet d'une enquête.

CARE travaille constamment pour évaluer et améliorer le niveau d'utilisation de sa hotline de signalement de plaintes, qui permet de dénoncer des abus au niveau mondial - il s'agit d'un système de gestion des cas et de signalement mondial appelé CARELine, disponible en ligne dans cinq langues. De plus, nous travaillons avec nos partenaires, les participants aux programmes et les membres des communautés pour trouver des moyens de concevoir et d'adapter des mécanismes de retours et de plaintes au niveau local qui soient appropriés, sans danger et accessibles, afin de signaler des inconduites sexuelles.

L'année 2020 a été particulièrement éprouvante car la pandémie de COVID-19 a augmenté les risques de tous les types de violences sexuelles à cause de vulnérabilité accrue de toutes les populations femmes, enfants, et en particulier les adultes vulnérables. CARE a publié une Note d'orientation pour aider les membres du personnel à adapter la façon dont nous pouvons prévenir les inconduites sexuelles en période de pandémie et à donner la priorité à cette question. La Note d'orientation a expliqué au personnel la nécessité d'appliquer des mesures de recrutement strictes et d'utiliser des méthodes virtuelles et en ligne plutôt que les moyens habituels de rencontre en personne pour intégrer de nouvelles recrues, ainsi que la nécessité de sensibiliser tout le personnel sur notre Code de conduite. Nous avons également mis en place une nouvelle formation en ligne destinée au personnel sur la protection face au harcèlement, à l'exploitation et à l'abus sexuels. Nous nous sommes concentrés sur la programmation en toute sécurité en menant des évaluations des risques spécifiques au contexte et en appliquant des principes visant à ne pas nuire. Nous avons également mis en place des moyens alternatifs de communiquer avec les communautés. L'investissement de CARE dans le renforcement des capacités internes à coordonner et à gérer des enquêtes sensibles complexes s'est avéré bénéfique face aux lourdes restrictions liées à la pandémie mondiale. Nos équipes de protection dans les pays et nos enquêteurs ont réussi à faire face aux difficultés et à répondre aux plaintes qui ont été reçues.

CARE a réaffirmé son approche centrée sur les victimes et sur la sécurité dans la dernière version de sa Politique de protection. Ceci renforce la position de CARE pour que la sécurité et la vie privé, ainsi que les souhaits et les besoins des victimes orientent notre réponse et notre action. Cet positionnement renforce la nécessité de soutenir les victimes au moment où elles déposent une plainte, ainsi que pendant et après l'enquête.